



[www.vivrelaferme.ch](http://www.vivrelaferme.ch)

---

*Ferme pédagogique de Granges-Marnand, janvier 2021*

## Conditions générales



Lors des classes vertes et des courses d'écoles

## **1. L'association**

'Vivre la ferme' est une association sans but lucratif créée en 1996. Les activités qu'elle propose s'adressent aux enseignants, à leurs élèves ainsi qu'à toutes institutions intéressées. Elle a pour but de promouvoir la découverte du monde agricole et la connaissance de son environnement. Le lieu et les activités qui s'y déroulent permettent l'apprentissage de la vie communautaire ainsi que le respect des êtres humains, des animaux et de la nature. L'association a élaboré une charte éthique en ce sens. Depuis 2015, cette ferme est reconnue par l'association 'École à la ferme'.

## **2 Les séjours à la ferme**

L'association propose trois types d'activités à des enfants de 5 à 10 ans. Les courses d'école (1 jour) et les classes vertes (2 à 5 jours) sont à destination des classes d'écoles ou d'institutions. Les camps (5 jours) visent les familles durant les périodes de vacances scolaires.

Afin d'avoir une expérience de qualité, la ferme accueille de 15 à 28 personnes par séjour et les téléphones portables ainsi que les jeux électroniques ne sont pas admis.

L'association a l'originalité d'offrir le gîte et le couvert pour plusieurs jours.

## **3. Les ateliers pédagogiques**

La ferme est un formidable outil pédagogique de sensibilisation des enfants à l'environnement rural, de découverte du travail agricole et paysan, de prise de conscience du lien vital entre l'être humain et la nature, d'apprentissage de la vie en commun et d'éveil des sens : toucher, goûter, sentir, voir et entendre.

L'association propose des visites découvertes, des ateliers thématiques et des ateliers pratiques. Le programme des activités est élaboré d'entente avec l'enseignant.e ou l'accompagnant.e.

## **4. Les infrastructures**

La ferme fait partie de l'exploitation agricole d'Éliane Schnyder qui cultive 14 hectares de terrain agricole. Elle est aujourd'hui principalement utilisée pour accueillir les activités pédagogiques et les animaux de la ferme.

### **Locaux**

Les enfants disposent de deux dortoirs de 14 places chacun, d'une salle polyvalente ainsi que de sanitaires. L'ensemble de ces infrastructures sont conformes aux normes d'hygiène et de sécurité actuelles.

### **Jeux**

La ferme met à disposition de nombreuses espaces de jeux et de détente pour les périodes de récréation.

### **Transports**

L'arrivée à Granges-Marnand se fait généralement en train. De la gare à la ferme ainsi que lors des visites au cours du séjour, les transports s'effectuent en char tiré par un tracteur. Eliane détient une autorisation spéciale de l'Etat de Vaud et une assurance RC qui couvre les occupants du char.

### **Urgence**

Un cabinet médical est à disposition dans le village. L'hôpital le plus proche est situé à Payerne à 8 km de Granges-Marnand. Le téléphone de la ferme est disponible uniquement en cas d'urgence.

## 5. Responsabilités partagées

Afin que le séjour se déroule agréablement, chaque partie s'engage à respecter certaines règles de vie communes.

### La ferme

Eliane Schnyder et son collègue sont responsables de la préparation et de la conduite des ateliers et des visites. Ils attachent beaucoup d'importance à l'accueil et aux relations avec les enfants. Les animateurs font découvrir les produits du terroir et tiennent à ce que les enfants goûtent tous les mets préparés lors des repas.

### Responsables et accompagnants

La responsable doit être secondée par une deuxième personne durant le camp. Pour les classes de plus de 18 élèves, il est demandé une troisième personne pendant toute la durée du séjour. Ils assurent la discipline du groupe, gèrent le temps libre des enfants, secondent les animateurs et participent à la vie communautaire. Ils assument, seuls, le coucher et le lever des enfants, ainsi que la surveillance nocturne. Ils sont responsables également du contrôle des locaux à la fin du séjour (rangement et affaires oubliées). **Les téléphones portables et jeux électroniques ne sont pas admis durant le séjour pour les élèves.**

### Assurances

Eliane Schnyder est au bénéfice d'une RC agricole qui englobe les activités de la ferme pédagogique. Les accompagnant.e.s et les enfants doivent être couverts par une assurance RC.

### Charte éthique

Les deux parties s'engagent à respecter cette charte durant toute la durée du séjour.

## 6. Effets personnels

Pour un séjour de plusieurs jours, chaque participant.e se munit des effets suivants :

- Un sac de couchage et un drap-housse.
- Une paire de bottes, une paire de chaussures de marche et une paire de pantoufles.
- Des habits selon la saison et la météo.
- Une casquette avec le prénom de l'enfant écrit lisiblement (**obligatoire**).
- Un oreiller en cas de besoin car nous n'en avons pas à disposition.
- Un produit anti-tiques

## 7. Coûts des séjours

La ferme accueille un minimum de 15 et un maximum de 28 personnes par séjour.

### Course d'école (1 jour)

Le prix est de 25.- sfr par personne. Un supplément de 7.- sfr par personne est demandé pour le repas de midi et de 2,50.- sfr pour le goûter.

### Classes vertes (2 à 5 jours)

Le prix est 60.- sfr par personne et par jour. Il comprend les repas, le logement et les activités. Un montant de 100.- sfr forfaitaire est également demandé pour couvrir les frais de nettoyage.

### Autres frais

Les frais dus à des dégâts extraordinaires, à l'utilisation de matériel spécifique d'animation ou aux coûts des médicaments pris dans la pharmacie seront intégrés au décompte final.

### **Acompte**

Les courses d'écoles sont payées sur place comptant. Pour les classes vertes, un acompte couvrant **la moitié des frais de séjour est versé au moins 15 jours avant le début de ce dernier**. Un décompte final est établi en fin de séjour. Le solde du paiement doit se faire dans un délai d'un mois :

Vivre la ferme Camps  
1523 Granges-Marnand  
CCP 17-187654-4  
IBAN : CH02 0900 0000 1718 7654 4

### **Souvenirs**

Des cartes postales de la ferme sont en vente au prix de 1.- sfr, et des t-shirts au prix de 20.- sfr.

### **Fonds Solidarité**

L'association a créé un fonds pour aider financièrement des enfants ou des classes ayant des problèmes de budget. Afin de bénéficier de ce fonds, il suffit d'envoyer une demande par mail à [eliane@vivrelaferme.ch](mailto:eliane@vivrelaferme.ch). Ce fonds est alimenté par le Festival.

## **8. Réservation**

L'enseignant.e contacte directement Eliane Schnyder (079 / 762 29 02). Les deux parties conviennent des dates du séjour en fonction des disponibilités et d'une visite à la ferme pour conclure le contrat. L'enseignant.e. envoie alors une confirmation par écrit dès qu'il/elle a l'autorisation de sa direction.

Lors de la visite de la ferme, les parties établissent le programme d'activité et signent un contrat de séjour. L'enseignant.e ou la personne responsable s'engage à retourner l'annexe 1 du contrat 15 jours au moins avant le début du séjour. Cette annexe comprend les régimes alimentaires particuliers et les heures d'arrivée et de départ.

## **9. Résiliation**

En cas d'annulation et donc de résiliation du contrat à moins de **deux mois** du séjour, un dédommagement de 10.- sfr par journée/personne sera exigible

Ces conditions générales sont acceptées dès la signature du contrat entre les deux parties.